



Service Petite Enfance de la Ville de Chartres

Accueil Collectif et Halte Garderie

Barème Cnaf 2025

Applicable au 01/01/2025

Ressources mensuelles plancher	801.00 €
Ressources mensuelles plafond	7 000.00 €

Taux d'effort	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%
---------------	---------	---------	---------	---------	---------

Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0.50 €	0.41 €	0.33 €	0.25 €	0.17 €
	Tarif horaire Maxi	4.33 €	3.61 €	2.89 €	2.17 €	1.44 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0.60 €	0.49 €	0.40 €	0.30 €	0.20 €
	Tarif horaire Maxi	5.20 €	4.33 €	3.47 €	2.60 €	1.73 €

Tarif horaire calculé selon les ressources mensuelles du foyer (N-2) X Taux d'effort
dans le cadre d'un barème institutionnel (plancher / plafond) déterminé par la Cnaf au 1er janvier